

nemi nomme une personne d'autorité, non seulement pour régler & faire fournir le nécessaire, mais aussi pour empêcher le trouble que les Militaires ou les Gens de la Campagne pourroient causer à nos Troupes : De nôtre côté on observera la discipline la plus exacte, & s'il survient quelque inconvenient, les Officiers des deux partis s'assembleront pour empêcher tout désordre.

*La Garnison pourra se rendre à Manfredonia, Port de la Mer Adriatique, pour y être embarquée & transportée à Fiume ou Trieste : On lui fournira le pain de munition & le couvert ordinaire, de même que les vivres & les voitures, en payant tout sur le pied établi ; & l'on nommera des Officiers & des Troupes qui les escorteront pour empêcher les désordres : On fournira des Bâtimens de transport pour les Troupes & les Chevaux, de même que tout ce qui sera nécessaire à cette fin, & le tout se payera comme le paye S. M. C. elle-même, sans qu'on y mette aucune différence : Et quoiqu'on eut nommé pour les endroits où l'embarquement se feroit, les Ports suivans du Golfe, sçavoir, Manfredonia, Viesti, Trani ou Bari, cependant on accorde Manfredonia, parce qu'on l'a ainsi demandé.*

4. Si la Garnison à son arrivée sur les terres de l'Eglise, n'y trouve pas les Voitures & les Chevaux nécessaires pour le transport mentionné, qu'il lui soit permis de se servir de ceux du Royaume jusques à ce qu'elle en ait trouvé d'autres dans les Etats du Pape.

*Résusé en consequence du troisième Article.*

5. La Garnison se trouvant dénuée d'argent, elle supplie l'ennemi de lui prêter 35000. Ducats de Naples, en donnant de son côté toutes les cautions accoutumées en pareilles occasions & promettant de les rembourser avec exactitude.